



Pré-inscription en crèche

L'inscription sur la liste d'attente d'une ou de plusieurs crèches brestoises (municipale, associative ou mutualiste) est ouverte aux enfants dont au moins un des deux parents a sa résidence principale à Brest.

Pré-inscrire son enfant en crèche

Qui est concerné ?

L'inscription sur la liste d'attente d'une ou de plusieurs crèches brestoises (municipale, associative ou mutualiste) est ouverte aux enfants dont au moins un des deux parents a sa résidence principale à Brest.

Comment faire la demande ?

Vous pouvez faire ici la démarche en ligne ou vous rendre dans les mairies de quartier ou en mairie centrale

Avant de retenir une structure dans la liste de vos souhaits, nous vous invitons à lire attentivement [les caractéristiques de chaque crèche](#) (localisation, nombre de places, horaires d'ouverture ou conditions particulières de fonctionnement) .

Pour faire votre demande vous devez disposer des renseignements suivants: le mois souhaité d'entrée en crèche, le nom des structures souhaitées, votre besoin hebdomadaire d'accueil (jours et horaires) votre numéro d'allocataire CAF

Merci de remplir autant de formulaires que de places d'accueil en crèche souhaitées (1 enfant = 1 formulaire, 2 enfants = 2 formulaires...)

Conditions d'instruction de la demande

Attention, l'envoi du formulaire d'inscription sur liste d'attente que vous allez remplir, vaut date de dépôt de la demande. En revanche, cette démarche ne vous garantit pas l'octroi d'une place.

L'attribution des places se fait lors d'une commission mensuelle (voir calendrier ci-dessous), en présence de tous les gestionnaires, pour les places libres, deux mois après (excepté pour les entrées de septembre où la commission se réunit au mois de juin) et selon les critères d'attribution propres à chaque crèche.

Pour être prise en compte, votre demande d'inscription sur liste d'attente de la commission devra être transmise avant la date de clôture.

Calendrier des commissions crèche

ENTRÉE SOUHAITÉE	CLÔTURE DES DEMANDES (INSCRIPTION OU RETOUR DES COUPONS)	DATE DE COMMISSION	NOTIFICATION PAR COURRIER ENVOI À PARTIR DU
mars 2020	dimanche 5/01/2020	jeudi 16/01/2020	lundi 20/01/2020
avril 2020	dimanche 02/02/2020	jeudi 13/02/2020	lundi 17/02/2020
mai 2020	dimanche 01/03/2020	jeudi 12/03/2020	lundi 16/03/2020
juin 2020	dimanche 05/04/2020	jeudi 16/04/2020	lundi 20/04/2020
juillet 2020	dimanche 03/05/2020	jeudi 14/05/2020	lundi 18/05/2020
août/septembre 2020	jeudi 18/06/2020	jeudi 2/07/2020	jeudi 16/07/2020
octobre 2020	dimanche 02/08/2020	jeudi 20/08/2020	lundi 24/08/2020
novembre 2020	dimanche 06/09/2020	jeudi 17/09/2020	lundi 21/09/2020
décembre 2020	dimanche 04/10/2020	jeudi 15/10/2020	lundi 19/10/2020
janvier 2021	dimanche 01/11/2020	jeudi 19/11/2020	lundi 23/11/2020
février 2021	mardi 01/12/2020	jeudi 10/12/2020	lundi 14/12/2020
mars 2021	dimanche 03/01/2021	jeudi 14/01/2021	lundi 18/01/2021

Après chaque passage en commission de votre dossier, vous serez personnellement informés du résultat de

Après chaque passage en commission de votre dossier, vous serez personnellement informés du résultat de celle-ci.

Avant toute attribution définitive de place, il vous sera demandé de fournir, sous 48h, un justificatif d'activité attestant des informations déclarées dans le formulaire. Faute de présentation de ces justificatifs ; vous perdez le bénéfice de la proposition de place au profit de la famille suivante sur liste d'attente.

Dernière mise à jour le : **12 mai 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98.00.80.80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser